

Les niohirs

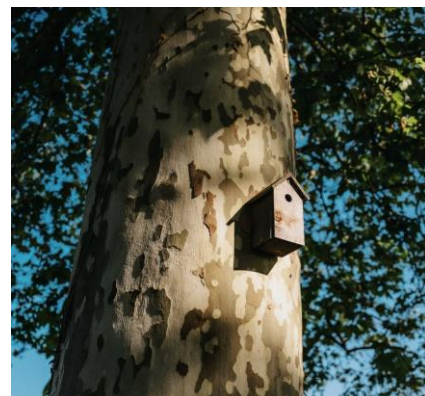
Oiseaux et chiroptères



POURQUOI INSTALLER DES NICHOURS À OISEAUX ET À CHIROPTÈRES ?

La présence des chiroptères et des oiseaux dans les vergers, vignes et cultures maraichères, permet, grâce à leur régime essentiellement insectivore, de lutter contre les ravageurs et les insectes vecteurs de virus.

La prédation des petits oiseaux s'effectue essentiellement sur les insectes, au stade adulte ou larvaire.



QUELQUES EXEMPLES

Les mésanges bleues, les mésanges charbonnières, les moineaux domestiques et les chauves-souris luttent naturellement contre :

- De nombreux papillons et leurs chenilles (ex : tordeuse de la pelure, tordeuse ou ver de la grappe, la piéride du chou, le carpocapse ou ver de la pomme, la cheimatobie ou chenille arpeuteuse, la teigne du pommier et autres noctuelles)
- De nombreux coléoptères (ex : anthonome du pommier, pentodons)
- Les pucerons (dont le puceron lanigère)
- Des hémiptères (cicadelles et cochenilles)
- Des gastéropodes (escargots et limaces)

Certains rapaces se nourrissent selon les saisons, de petits mammifères (campagnols, souris, mulots), de petits reptiles, de batraciens, mais également d'insectes.

Les rapaces, les mésanges et les chauves-souris ont des actions complémentaires. En effet, les mésanges chassent en majorité des chenilles ou des larves, les chauves-souris chassent en volant et les rapaces chassent les petits mammifères.

Quelques chiffres :

- Un couple de busard, avec ces jeunes, consomme 700 à 900 campagnols par saison de reproduction (LPO).
- Une chauve-souris peut consommer la moitié de son poids chaque nuit, cela représente plusieurs centaines d'insectes (LPO) .



QUEL NICOIR ?

Chaque espèce a ses caractéristiques. En conséquence, la forme et l'emplacement des nichoirs varient en fonction de l'espèce qu'on souhaite favoriser. Vous pouvez vous renseigner auprès de la LPO.

Mésange charbonnière

Diamètre du trou d'envol
spécifique à cette espèce

30-32cm



Figure 1 : Nichoir à mésange charbonnière
(<https://www.lpo.fr>) / LPO

Mésange bleue

Diamètre du trou d'envol
spécifique à cette espèce

25-28cm



Figure 2 : Nichoir à mésange bleue
(<https://www.lpo.fr>) / LPO

Les nichoirs doivent être installés au sud-est (éviter trop de soleil ou trop d'ombre) à minimum 2 mètres et maximum 6 mètres de hauteur.

Les diamètres des trous d'entrée sont cruciaux, car les mésanges charbonnières plus grandes que leurs homologues sont très territoriales. Elles ne pourront donc pas rentrer dans le nichoir pour chasser les mésanges bleues.

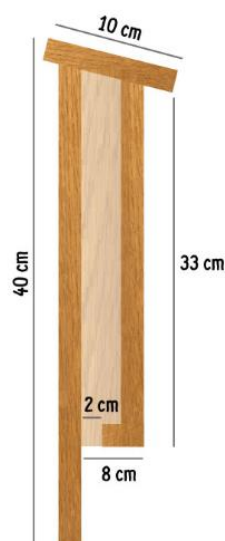


Figure 3 : Gîte à chauves-souris (<https://reseau-cen.org/>) / CEN

Les gîtes doivent être installés au sud, à l'abri des vents dominants et à au moins 3 mètres de hauteur. Il est important que la face arrière soit rainurée pour permettre aux chauves-souris de s'y accrocher.



COMBIEN EN INSTALLER ?

Selon les espèces, le besoin d'isolement va varier.

Pour les passereaux, le nombre de nichoirs peut atteindre jusqu'à une quinzaine/ha, en vigne comme en arboriculture, à condition de les espacer d'au moins 30 m.

Pour les rapaces, on évitera de dépasser les 4 nichoirs pour 100 ha.

La mise en place se fera idéalement avant l'automne, période où les jeunes de l'année cherchent un refuge pouvant devenir un site de reproduction. Cela permet aussi d'assurer l'utilisation du nichoir l'année suivante.



RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

De très nombreux oiseaux sont des espèces protégées. Il est donc interdit de les déplacer, de les manipuler, de les tuer ou de détruire leurs œufs, leurs poussins ou leurs nids, en tout lieu et en tout temps.

Afin de limiter l'impact de l'entretien des aménagement arborés sur la biodiversité, les interventions sont interdites sur la période du 15 mars au 15 septembre.



Figure 4 : Mésange charbonnière *Parus major* © Roland Clerc (<http://www.faune-valais.ch>) / INPN



Figure 5 : Mésange bleue *Cyanistes caeruleus* © Roland Clerc (<http://www.faune-valais.ch>) / INPN



Figure 6 : Moineau domestique *Passer domesticus* © Fabrice Croset (<https://www.lpo.fr>) / LPO



Figure 7 : Chauves-souris *Myotis bechsteinii* © Laurent Arthur (<https://www.sfepm.org>) / SFEPM